

## Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth, 15 février 1960 (suite)

Pays	Accord	Dispositions
SUÈDE.....	La convention de commerce et de navigation conclue entre le Royaume-Uni et la Suède le 18 mars 1826 s'applique au Canada. GATT en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 27 novembre 1911 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SUISSE.....	Le traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse le 6 septembre, 1855 s'applique au Canada. Échange de notes incluant le Liechtenstein dans l'accord, en vigueur le 2 août 1947.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 30 mars 1914 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SYRIE (RÉGION DE LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE)	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que la Syrie lui accorde le même régime.
TCHÉCOSLOVAQUIE.....	Accord commercial signé le 15 mars 1928; en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 21 mai 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
TUNISIE.....	Accord commercial franco-canadien de 1933 appliqué à la Tunisie. (La Tunisie fait partie d'une union douanière avec la France.)	Depuis que la Tunisie a été constituée État indépendant en 1956, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
TURQUIE.....	Échange de notes signées le 1 <sup>er</sup> mars 1948; en vigueur le 15 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
U.R.S.S.....	Accord commercial signé le 29 février 1956. Ratifications échangées le 26 mai 1956.	Échange du régime de la nation la plus favorisée et engagement de la part de la Russie à acheter une quantité donnée de blé canadien. En vigueur pour trois ans à compter de la date de la signature et renouvelable dans la suite par accord mutuel. (L'accord a pris fin le 28 février 1959 mais on continue l'échange du régime de la nation la plus favorisée.)
URUGUAY.....	Accord commercial signé le 12 août 1936; en vigueur le 15 mai 1940. Protocole additionnel signé le 19 octobre 1953. GATT en vigueur le 16 décembre 1953.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
VENEZUELA.....	Modus vivendi signé et mis en vigueur le 11 octobre 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Renouvellement annuel.
VIET NAM.....	Accord commercial franco-canadien de 1933 appliqué au Viet Nam.	Depuis que le Viet Nam a été constitué État indépendant, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.